



AFP

NCA
National Crime Agency



NEW ZEALAND
POLICE
Ngā Pirihimana o Aotearoa

WWW.INTERPOL.INT

PROJET BLUE PACIFIC

SITUATION

La région du Pacifique est caractérisée par sa population insulaire relativement peu nombreuse. Alors que l'essor de la connectivité a entraîné de potentiels avantages économiques, les activités de groupes criminels en ont également exposé les vulnérabilités.

Le faible risque de détection et la rentabilité de la criminalité organisée dans cet environnement contribuent à l'attrait de la région comme lieu de transit et de destination.

Depuis 2017, conscients des intérêts en matière de sécurité aux niveaux régional et national, cinq nouveaux pays insulaires du Pacifique ont rejoint INTERPOL.

PROJET BLUE PACIFIC

OBJECTIF DU PROJET

Le projet Blue Pacific aidera les organisations nationales de police participantes à utiliser les ressources d'INTERPOL de manière durable afin d'accroître l'échange d'informations. À cette fin, les responsables du projet organiseront des séances de renforcement des capacités et de formation. L'objectif est de mettre sur pied un réseau officiel dans la région afin de renforcer les capacités nationales et d'harmoniser la coordination et la coopération.

DURÉE : 1er janvier 2024 – 31 décembre 2026

DONATEURS :

Police fédérale australienne

Police néo-zélandaise

Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement / Agence nationale de lutte contre la criminalité (Royaume-Uni)



AFP



**NEW ZEALAND
POLICE**
Ngā Pirihimana o Aotearoa

PARTENAIRE STRATÉGIQUE :

Organisation des chefs de police des îles du Pacifique



PAYS BÉNÉFICIAIRES :

Il y a 11 pays bénéficiaires : les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, la Micronésie, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga et Vanuatu.

ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET

Le projet Blue Pacific portera sur trois axes, visant à mettre en œuvre un changement institutionnel et à développer les infrastructures afin d'améliorer la performance des services chargés de l'application de la loi.

Axe 1 – Formation

L'amélioration des compétences professionnelles des participants et des policiers des pays membres participant à l'exécution des formations sont au cœur du projet.

Les participants amélioreront leurs connaissances et compétences en matière de prise en compte des normes relatives aux droits humains et à l'intégration des questions de genre dans le cadre de l'application de la loi.

Les membres des services nationaux chargés de l'application de la loi apprendront à gérer les plateformes d'apprentissage en ligne et à soutenir l'organisation des formations dispensées.

Axe 2 – Capacités policières d'INTERPOL

Le projet favorisera et améliorera l'utilisation des capacités policières et de l'expertise d'INTERPOL qui peuvent être offertes aux pays membres. Ces capacités sont en adéquation avec la prestation des principaux services d'INTERPOL aux pays membres (données, technologies, infrastructure et cadre juridique).

Elles soutiennent également les objectifs de l'action policière mondiale, qui s'inscrivent dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu.

Axe 3 – Coopération régionale

L'Organisation des chefs de police des îles du Pacifique est une composante intégrale de la coopération policière à l'échelle régionale étant donné son nombre de membres élevé et le soutien qu'elle apporte au Réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique, lequel a pour but de promouvoir l'échange d'informations et la prévention de la criminalité par 28 pays.

Le Réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique repose sur le Centre de coordination de la lutte contre la criminalité transnationale dans le Pacifique, situé à Apia (Samoa), qui a pour vocation de renforcer le partage d'informations entre INTERPOL et les Bureaux nationaux de lutte contre la criminalité dans le Pacifique.

Le projet Blue Pacific permettra d'identifier les opportunités visant à améliorer les activités du Réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique, à renforcer la coopération régionale en matière de surveillance et de prévention de la criminalité, ainsi qu'à favoriser la coopération internationale avec INTERPOL et ses pays membres.



INTERPOL



Secrétariat général
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon, France
Tél. : +33 4 72 44 70 00
bluepacific@interpol.int
www.interpol.int